MAIRIE DE LACENAS

♦PROCÈS VERBAL♦

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lacenas, dûment convoqués le 16 mars deux mil vingt-trois, sous la présidence de Mme Catherine RABOURDIN, Maire.

Présents	:	Catherine RABOURDIN, Maire, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Laurent VILGICQUEL, Sylvain ROSIER Adjoints ; Géraldine COLLIGNON, Maryline COMBIER, Thierry DEMULE, Véronique DUCROS, Benjamin GASQUET, Franck PORRECA, Guy SOBRIER.
Excusé(s)	:	Paula BIALKA : pouvoir à Mme Virginie BERNARD Xavier BLANCHARD : pouvoir Mme Maryline COMBIER
Absente	:	Isabelle ALLIOT
Membres en exercice	:	15 **Présents :** 13 **Votants :** 14
Secrétaire de séance	:	Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, M. Benjamin GASQUET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine RABOURDIN, Maire, soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 20 février 2023, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Madame DUCROS fait remarquer qu'il y a une erreur sur le compte-rendu. En effet, lors du vote du rapport numéro 6 concernant l'installation d'un panneau lumineux, Madame DUCROS avait voté CONTRE. Le compte-rendu sera donc modifié comme suit : « *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR, 6 voix CONTRE (JF GRIZARD, X. BLANCHARD, G. COLLIGNON, V. DUCROS, B. GASQUET, F. PORECCA), et 1 abstention (Guy SOBRIER)... »*

Le compte-rendu sera représenté pour validation lors du prochain Conseil Municipal prévu le 11 avril 2023.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION FISCALITÉ DIRECTE 2023

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

  - Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 9.26%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.90%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.49 %

- **CHARGE** Madame le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MADAME RABOURDIN

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame RABOURDIN a réglé personnellement des frais de déplacement de train et de tramways pour une réunion à Lyon avec le comité de sécurité SDMIS le 02/03/2023. Le montant des frais s'élève à 38€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement d'un montant de 38€ (trente-huit euros).

QUESTIONS DIVERSES

Participation à la fête de l'environnement - animations proposées par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais le samedi 23/09/23 à 10H30 à la nouvelle STEP du Morgon.

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais participera à la Fête de l'Environnement de Villefranche, le samedi 9 septembre prochain et proposera aussi des animations dans le cadre des semaines développement durable de l'Agglo.
Ainsi, 3 animations du SMRB seront proposées cet automne dont une sur la commune de Lacenas, **le samedi 23 septembre de 10h30-12h30.** C'est France Nature Environnement (FNE) qui interviendra pour le compte du SMRB sur le thème *« Step sur le Morgon »*, pour parler de la reconquête de la qualité de l'eau du Morgon etc.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal qui seraient intéressés à participer à cette animation. Mme DUCROS et M. DEMULE se proposent.

Suivi du dossier des communaux.

Le dossier de la « vente des lots viticoles » est en cours chez le notaire. Les futurs acheteurs seront bientôt invités à se présenter chez le notaire pour signer les compromis.

Organisation inauguration.

Une feuille de présence avec les différents créneaux sur leurs disponibilités est remise aux conseillers.

Emplacement du panneau lumineux

Plusieurs propositions ont été proposées pour l'emplacement du panneau lumineux. Après débat, celui-ci sera installée sur la Place des Boules. Il est prévu de déplacer le plan du village actuellement sur cette place sur un autre point stratégique.

Présentation dossier voirie/vélos.

Un plan de Lacenas est présenté pour une future mise en place de différents marquages afin de sécuriser le centre bourg, inciter les voitures à rouler moins vite et faciliter les accès en vélos.
Différents marquages au sol « zone 30 » sont validés.
La priorité à droite aux abords de l'école sera signalée par un panneau. Concernant les autres priorités à droite, les règles du code de la route s'appliquant, elles n'auront pas besoin d'être signalées.

Présentation des différentes DIA

Levée de la séance à 19h50

Secrétaire de séance
Benjamin GASQUET

Le Maire
Catherine RABOURDIN

Procès-verbal publié sur le site de la mairie https://mairie-lacenas.fr
Le 29/03/2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
PRISES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2023

Report au prochain conseil municipal de l'approbation du compte-rendu du 20 février 2023 par le Conseil Municipal suite à une demande de modification demandée par Madame DUCROS.

NUMÉRO	OBJET	DÉCISION DU CONSEIL
2023-013	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION FISCALITÉ DIRECTE 2023	APPROUVÉ
2023-014	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MADAME RABOUDIN	APPROUVÉ

Catherine RABOURDIN
Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Signatures

Catherine RABOURDIN		Géraldine COLLIGNON	
Sylvain ROSIER		Maryline COMBIER	
Jean-François GRIZARD		Thierry DEMULE	
Virginie BERNARD		Véronique DUCROS	
Laurent VILGICQUEL		Benjamin GASQUET	
Isabelle ALLIOT	*Absente*	Franck PORRECA	
Paula BIALKA	*Pouvoir V. Bernard*	Guy SOBRIER	
Xavier BLANCHARD	*Pouvoir M. Combier*		